



DEPARTEMENT  
de la GIRONDE

-----  
ARRONDISSEMENT  
de LANGON

-----  
COMMUNE  
de ROMAGNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 Avril 2026**

**Sous la présidence de M. Jacques MOULINE - Maire**

**Membres Présents :**

Mmes et MM. Jacques MOULINE, Patrice CARBONNIER, Delphine PÉPIN, Laurent MANON, Jocelyne RIFFAUD, Catherine MAGNANI, Jean-Marie BARON, Thierry MERLE, Karine DE MATOS ANTONY, Jérôme THOMASSON

**Absents et excusés :** Mme Melissa LALANNE

**Pouvoir :** Mme Melissa LALANNE donne pouvoir à M. Jacques MOULINE

**Secrétaire de la séance :** Mme Karine DE MATOS ANTONY

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 27 Mars 2026.
- Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance.
- Délibérations pour :
  - o Vote du budget,
  - o Convention mission récolement EDS (Espaces Droit du Sol),
  - o Délégations consenties au Maire des admissions en non-valeur,
  - o Divers

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 Mars 2026**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 19h35.

**1. Présentation des recettes de fonctionnement.**

Mr le Maire présente au conseil municipal le tableau des recettes de fonctionnement.

**2. Présentation des dépenses de fonctionnement.**

Mr le Maire présente au conseil municipal le tableau des dépenses de fonctionnement.

**3. Vote du budget.**

Suite à la présentation du budget, le conseil municipal demande un report du vote du budget et une modification de celui-ci (recherche de solution pour réduire les dépenses et augmenter les recettes).

**4. Délibération présente et non présente à l'ordre du jour.**

- Mise à disposition à la Mairie de Frontenac de Mme Audrey Guinard secrétaire de Mairie  
À l'unanimité le conseil décide d'accepter cette requête.  
Délibération adoptée.
- Mr le Maire demande au conseil municipal d'accepter l'avenant à la précédente convention des Espaces Droit du Sol.  
À l'unanimité le conseil décide d'accepter cette requête.  
Délibération adoptée.
- Le conseil municipal, après avoir entendu Mr Le Maire, décide de lui confier délégation pour la signature des non-valeurs.  
Le conseil municipal décide de confier cette délégation à 10 votes pour, Mr le Maire ne prend pas part au vote.  
Délibération adoptée.
- Mr le Maire présente au conseil municipal l'augmentation du tarif du portage des repas pour les seniors. Le prix d'achat actuel est de 5,38€ (~~celui-ci va augmenter~~), contre un prix de vente de 5,20€.  
Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 5,50€. Une nouvelle augmentation est annoncée par le prestataire au 1<sup>er</sup> sept 2026.  
À l'unanimité le conseil décide d'accepter cette augmentation.  
Délibération adoptée.
- Commissions Communauté de Communes (CDC).

**La séance est levée à 22h30**

Karine DE MATOS  
Secrétaire de séance



Romagne le 22 Avril 2026

Jacques MOULINE

Maire  
